

MAITRE D'OUVRAGE :



Groupe ActionLogement

470, Promenade des Anglais

Immeuble AIR PROMENADE

06200 NICE

Tel. : 04 12 39 54 45

Résidence « SAINT LAURENT du VAR »

**REFECTION ETANCHEITES des TOITURES TERRASSES BAT A & B
et des TERRASSES ACCESSIBLES du BAT B**

AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

R.C.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION



1, Bd des mimosas
La Petite TOSCANE
83120 SAINTE MAXIME
sfei.be@orange.fr
Tel. : 06 11 37 05 72

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(R.C.)

MAITRE DE L'OUVRAGE :



OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :

REFECTION DES ETANCHEITES :

- **TOITURES TERRASSES BATIMENTS A & B**
- **TERRASSES ACCESSIBLES BATIMENT B**

REFECTION DES PIGNONS du BATIMENT B

RESIDENCE « SAINT LAURENT du VAR »

832, avenue du Général de Gaulle
06700 SAINT LAURENT du VAR

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

VENDREDI 18 septembre 2026 à 12 HEURES



Les offres sont à adressées à : **Madame Véronique LENOBLE**

Les offres devront être déposées sur : www.marchessecurises.fr

Tous les documents transmis seront intégralement rédigés en langue française.

Aucune offre remise par courriel, télécopie ou courrier ne sera prise en compte.

NOTE IMPORTANTE :

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE PARTICULIEREMENT ATTENTIFS AU CONTENU DU PRESENT REGLEMENT DE CONSULTATION. DES DOCUMENTS PRECIS LEURS SONT DEMANDES PAR RAPPORT A LA SPECIFICITE DES PRESTATIONS A REALISER POUR CETTE OPERATION.

S O M M A I R E

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES

- 2.01 - Etendue de la consultation et mode d'Appel d'Offres.
- 2.02 - Maîtrise d'œuvre.
- 2.03 - Décomposition en tranches et lots.
- 2.04 - Contrôle technique.
- 2.05 - Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.
- 2.06 - Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières.
- 2.06 - Variantes.
- 2.07 - Options.
- 2.08 - Délais d'exécution.
- 2.09 - Modifications de détail au dossier de consultation.
- 2.10 - Délai de validité des offres.
- 2.11 - Propriété intellectuelle des projets.
- 2.12 - Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense.
- 2.13 - Passation éventuelle d'un marché de reconduction.
- 2.14 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau.
- 2.15 - Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail.
- 2.16 - Règlements, normes, agréments, qualifications, assurances.
- 2.17 - Assurances.
- 2.18 - Mode de règlements du marché

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES.

- 3.1 – Généralités.
- 3.2 – Composition du dossier d'appel d'offres
- 3.3 – Présentation des offres
- 3.4 – . Unité Monétaire.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.

ARTICLE 5 - CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.

Le présent Appel d'Offres concerne les travaux de **Réfection des étanchéités des toitures terrasses et terrasses du R+4 (Bâtiment B) de la résidence ainsi que l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment B par réalisation d'une ITE sur les pignons EST & OUEST**

RESIDENCE « SAINT LAURENT du VAR »
832, avenue du Général de Gaulle
06700 SAINT LAURENT du VAR

La résidence est composée de 2 immeubles R+5 & R+4 à usage d'habitation collective.

A savoir :

- Le bâtiment A (R+5) composé de 2 entrées
- Le bâtiment B (R+4) composé de 3 entrées



ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.

2.01 - Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres.

Le présent marché de travaux passé en procédure adaptée en application des articles 27 et 34 du décret n°360 du 25/3/16 relatif aux Marchés Publics est lancé sans variante en 1 seul lot.

- Lot unique Etanchéité des toitures terrasses & terrasses accessibles des bâtiments A & B
Réalisation d'une ITE EN pignon Est & OUEST du bâtiment B

2.02 - Maîtrise d'œuvre.

Le DCE est établi par le **BET SFEI** à SAINTE MAXIME

La Maîtrise d'Œuvre d'exécution sera assurée par le **BET SFEI**

Renseignements : Contacter **M. Gérard LUPANO**
Mob. **06 11 37 05 72**

2.03 - Décomposition en tranches et en lots.

Tranches : sans objet

Les travaux sont répartis en **1 lot unique** ci-après désigné :

LOTS	DESIGNATION	REGLEMENT
Lot	Réfection des étanchéités des toitures terrasses	Prix global et forfaitaire

2.04 - Contrôle technique.

Sans Objet

2.05 - Coordination en matière de Sécurité et de protection de la santé.

Le coordonnateur désigné pour assurer les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, telles que décrites au décret n° 94.1159 du 26/12/94 est :



Les r mun rations correspondantes seront prises en charge par le Ma tre d'Ouvrage.

Le PGC est une pi ce commune du march 

2.06 - Compl ments   apporter au C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas   apporter de compl ment aux Cahiers des Clauses Techniques Particuli res (C.C.T.P.), joints au pr sent appel d'offres.

2.07 - Variantes.

Le présent appel d'offres est lancé sans variante.

2.08 - Options.

Le présent appel d'offres est lancé sans option

2.09 - Délais d'exécution.

Les délais d'exécution sont fixés dans les Actes d'Engagement et ne peuvent en aucun cas être changés.

Démarrage prévisionnel des travaux : **A convenir avec le MO 1^{er} trimestre 2027**

2.10 - Modifications de détail au dossier de consultation.

Sans objet.

2.11 - Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres. Il prend effet à compter de la limite fixée par la remise des offres.

2.12 - Propriété intellectuelle des projets.

Sans objet.

2.13 - Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense.

Sans objet.

2.14 - Passation éventuelle d'un marché de reconduction.

Sans objet.

2.15 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau.

Sans objet.

2.16 - Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail.

Le chantier est soumis aux dispositions du Décret n° 94.1159 du 26 décembre 1994, et est classé en 2ème catégorie.

Les entreprises seront tenues de respecter les mesures générales de prévention applicables à la profession du bâtiment, et notamment :

- La législation sur les produits et substances dangereuses,
- Les prescriptions relatives aux équipements de travail et moyens de protection.

2.17 – Règlements, normes, agréments, qualifications.

Suivant normes et règlements en vigueur

2.18 – Assurances.

Dans le cadre du présent marché, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur, ainsi que les sous-traitants désignés dans le marché, devront justifier qu'ils sont titulaires :

- a) D'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux
- b) D'une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792.2 et 2270 du Code Civil au moyen d'une attestation portant la mention de l'étendue de la garantie.

2.19 – Mode de règlement du marché

Le règlement des travaux se fera par **virement bancaire à 30 jours** fin de mois de facturation comme indiqué dans l'Acte d'Engagement du présent marché.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES.

3.1 – Généralités.

Le dossier de consultation est à retirer sur : www.marchessecurises.fr

Les offres devront être rédigées en langue française.

Les candidats devront désigner dans leur acte d'engagement le ou les sous-traitants qui exécuteront une partie bien spécifique des prestations.

Lorsqu'un candidat constatera une erreur ou une omission dans le DCE, et estimera qu'elle mérite d'être rectifiée ou signalée, il présentera son offre en précisant sur une annexe les points qui justifieraient une correction. Il présentera sa soumission en décomposant son offre en 2 parties :

- Le montant de la première est le résultat de l'application des prix unitaires qu'il propose aux quantités des natures d'ouvrages qui figurent dans le cadre de détail estimatif du dossier d'appel d'offres.
- Le montant de la deuxième partie est celui des modifications que le candidat estime devoir apporter à ce cadre de détail estimatif :

- En modifiant les quantités de nature d'ouvrages qui lui sont indiquées,
- Et/ou en y ajoutant éventuellement des natures d'ouvrages et en indiquant les prix et les quantités correspondants.

Le montant total de la soumission correspond à la somme algébrique de ces deux parties.

Le maître d'ouvrage fera alors mettre en conformité sur ces points l'ensemble des offres reçues.

3.2 – Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier comprend :

1. Le présent règlement
2. L'acte d'engagement à compléter
3. Le CCAP
4. Le CCTP Lot unique Réfection des étanchéités des toitures terrasses
5. L'audit énergétique de PARMEXPERT du 17/0/2023
6. L'audit énergétique additionnel de PARMEXPERT du 06/11/2023
7. Le devis quantitatif estimatif du lot unique Réfection des étanchéités des toitures terrasses, des terrasses accessibles et réalisation d'une ITE sur pignons du BAT B
8. Les annexes

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

3.3 – Contenu de l'offre

LES CANDIDATS auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

1. Un dossier de candidature :

⇒ **Au titre de leur capacité juridique, les candidats produiront les documents suivants :**

- (a) Une lettre de candidature (ou formulaire DC1 joint au présent DCE), complétée, datée et signée par une personne habilitée à représenter le candidat, indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement et précisant la nature conjointe ou solidaire du groupement. En cas de groupement, la lettre fera apparaître les membres du groupement et sera signée par l'ensemble des membres ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces membres.

Il atteste de l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes qui doivent être transmis, en complément du DC1

Les groupements d'entreprises remplissent un seul DC1 mais chaque membre du groupement le signe et produit les renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur. Le document peut aussi être utilisé par les groupements d'entreprises comme document d'habilitation du mandataire.

- (b) Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dans le cadre de la consultation.
- (c) Une attestation sur l'honneur justifiant qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics (ou attestation sur l'honneur figurant dans le document DC1) ;
- (d) La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.
- (e) Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L 52-1, L 5212-2, L 5212 5 et L 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
- (f) Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L 1221-10, L 3243-2 et R 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D 8222-5-3° du code du travail).
- (g) Extrait KBIS
- (a) Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation.

Pour les groupements, chaque membre du groupement devra remettre les documents mentionnés aux points (b), (c), (d), (e), (f), (g) du présent article.

⇒ **Au titre de leur capacité professionnelle technique et financière les candidats produiront les documents suivants (ou formulaire DC2 comportant les informations ci-dessous demandées) :**

- (a) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- (b) Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- (c) Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- (d) Présentation d'une liste des principaux travaux en lien avec l'objet du marché effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- (e) Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- (f) Le candidat devra posséder les identifications professionnelles suivantes ou toutes autres certifications ou cartes professionnelles similaires :

Lot unique – Etanchéité :

- **Qualibat RGE 7131 – Isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène**
- **Qualibat 7132 – Isolation thermique extérieure par enduit sur autres isolants**
- **Qualibat 7133 – Isolation thermique extérieure par bardage rapporté**
- **Qualibat 7134 – Isolation thermique extérieure par vêtements ou vêtements**
- **Qualibat 6112 – Peinture et ravalement (technicité confirmée)**
- **Qualibat 3423 – Imperméabilité des façades (technicité supérieure)**
- **Qualibat 3213 - Etanchéité en matériaux bitumineux en feuilles technicité supérieure**
- **Qualibat 3242 - Etanchéité SEL**

- (g) Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat :

Les éléments communiqués devront permettre de démontrer la capacité du candidat à exécuter chacune des prestations prévues par le lot soumissionné. Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat » est joint au présent dossier de consultation des entreprises. Il devra être dûment complété.

Le formulaire DC2 complète le formulaire DC1. Il est renseigné par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement. En cas d'allotissement, il doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

Il permet de s'assurer que le candidat individuel ou chacun des membres du groupement dispose des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes pour l'exécution du marché public ou de l'accord cadre (informations remises sous forme d'annexes au DC2)

(h) les attestations d'assurances garantissant l'activité professionnelle

2. Un projet de marché comprenant :

A. **Un acte d'engagement complété**, paraphé, daté et signé par le(s)représentant(s) qualifié(s) de l'(toutes les)entreprise(s)candidate(s)ayant vocation à être titulaire(s) du marché et valant acceptation de l'ensemble des autres pièces du dossier de consultation

Pour les groupements d'entreprises, l'acte d'engagement sera signé soit par l'ensemble des cotraitants soit par le seul mandataire (en fonction de l'habilitation précisée dans le formulaire DC1 ou tout autre document d'habilitation).

En cas de sous-traitance déclarée au moment de la candidature l'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par la demande d'acceptation de sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement (annexe 1 de l'acte d'engagement – formulaire type DC4 dûment complété et signé)

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

Pour chaque sous-traitant désigné dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe les pièces mentionnées au 6.2.1

B. **Un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)** paraphé, daté et signé par le représentant qualifié de la société ou du groupement qui sera signataire du marché.

C. **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)** paraphé, daté et signé par le représentant qualifié de la société ou du groupement qui sera signataire du marché.

D. **Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)** à compléter sans y apporter aucune modification et à signer à la dernière page.

E. Un mémoire justificatif de la teneur de l'offre

Adapté à cette opération

Le candidat fournira un mémoire justificatif des dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution des travaux :

Les travaux seront exécutés en **site occupé** et certaines interventions, réfection des étanchéités des terrasses accessibles, seront réalisés **sur des ouvrages à jouissance privative des résidents**.

Ce mémoire justificatif et descriptif devra, en particulier, détailler les mesures envisagées par l'entreprise pour limiter au maximum les nuisances aux riverains et notamment préciser la méthodologie

d'intervention sur ces terrasses ainsi que les moyens d'approvisionnement et de stockage des matériaux que l'entreprise envisage de mettre en œuvre.

Dans son mémoire, l'entreprise devra également prévoir des dispositions et mesures d'astreinte pour pouvoir intervenir en urgence en dehors des horaires de chantier.

Ce mémoire justificatif et descriptif devra comporter tous les documents, notes techniques et notices descriptives permettant d'apprécier la qualité des ouvrages que l'entreprise se propose de mettre en œuvre dans le cadre du présent marché.

Ce mémoire devra intégrer les éléments suivants :

- Un descriptif détaillé sur les procédés et moyens d'exécution des prestations envisagées comprenant un planning détaillé de travaux,
- Un descriptif détaillé des moyens matériels et humains envisagés pour l'exécution du marché
- Un descriptif détaillé sur la provenance des fournitures et mesures envisagées pour en assurer la fiabilité et la qualité
- Un descriptif détaillé des mesures envisagées pour assurer la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail sur le chantier et sur le site ainsi qu'un plan d'installation.
- Un descriptif détaillé des mesures de protection de l'environnement envisagées

F. RIB

*** Le défaut de production de l'un de ces documents entrainera le rejet de l'offre du candidat.**

3.4 – Unité Monétaire.

L'unité monétaire est L'EURO.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

4.1 – JUGEMENT DES OFFRES

- En cas de discordance entre les différentes indications du prix global et forfaitaire figurant dans l'offre de l'entrepreneur, l'indication en lettres (hors TVA) figurant dans l'acte d'engagement prévaudra sur toutes les autres indications.
- Les critères de jugement des offres sont les suivants

PRIX 40%

MEMOIRE TECHNIQUE 30%

REFERENCES DE L'ENTREPRISE en matière de prestations similaires en nature et en importance 30%

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'auditionner les candidats afin de leur faire préciser le contenu de leur offre.

Le candidat s'engage à fournir tous les sous-détails de prix que le Maître d'Oeuvre est en droit de lui demander pour analyser son offre, en complément de ceux demandés au dossier d'appel d'offres.

ARTICLE 5- CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.

Procédure de dématérialisation des marchés.

Réponse des entreprises sur le site www.marchessecurises.fr

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

Les candidats auront la faculté de demander des renseignements complémentaires par écrit au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures et des offres. Cette demande devra impérativement se faire par fax ou par courriel électronique.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de :

Renseignements d'ordre juridique et administratif ou technique :

IN'LI PACA

Groupe Action Logement

470, promenade des Anglais – Immeuble AIR PROMENADE

06200 NICE

Courriel : veronique.lenoble@inli.fr

Des demandes de renseignements complémentaires pourront également être formulées via la plateforme de dématérialisation pour les candidats ayant retiré le dossier de consultation des entreprises par voie dématérialisée.

Attention : le pouvoir adjudicateur n'apportera pas de réponse à des demandes qui seraient adressées à d'autres services ou par d'autres moyens, notamment téléphonique.

Renseignements d'ordre technique :

M. Gérard LUPANO

BE SFEI

1, bd des mimosas

83120 SAINT MAXIME

Tél : 06 11 37 05 72

Courriel : sfei.be@orange.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises, ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 7 – VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux avant la remise des offres par les candidats est obligatoire
Attestation de visite à faire signer par le maître d'œuvre obligatoire.

Lu et accepté

A le

L'Entrepreneur
(Cachet raison sociale de l'entreprise et signature)